

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 29 novembre 2023
(visioconférence)

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 29 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2024

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les demandes de recrutement des professeurs des universités (PR).

Résultat du vote	Membres en exercice	61
	Nombre de membres présents ou représentés	33
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	32

Avis : FAVORABLE

Les demandes de recrutement des professeurs des universités, conformément au tableau joint en annexe, sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 novembre 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



<https://filesender.renater.fr/>

CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER

DU 29 novembre 2023

CAMPAGNE EMPLOIS 2024

synthèse des demandes Professeurs des universités
prise de fonction 01/09/2024

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
1	FDE	PR	51	0070	01	Droit privé et sciences criminelles	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
2	LSH	PR	46.1°	0172	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
3	LSH	PR	46.1°	0329	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
4	STE	PR	46.1°	0395	27	Informatique	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
5	STE	PR	46.1°	0001	28-33	Milieus denses et matériaux / Chimie des matériaux	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
6	SEN	PR	46.1°	0080	64	Biochimie et biologie moléculaire	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
7	SJE	PR	46.3°	0092	05	Sciences économiques	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
8	SJE	PR	46.1°	0230	05	Sciences économiques	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE